

---

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

---

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;  
Messieurs les conseillers Kevin Patenaude et Patrick Barry;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :  
Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2023-01-0412**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire tenue le 5 décembre 2022
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1 Règlement 2022-289 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : adoption du 2e projet
  - 4.2 Règlement 2022-185-28 concernant le zonage : adoption du 2e projet
  - 4.3 Règlement 2023-290 relatif à la démolition
    - 4.3.1 Avis de motion
    - 4.3.2 Dépôt de projet
  - 4.4 Règlement numéro 2022-288 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 : adoption
  - 4.5 Règlement 2023-291 sur les règles et fonctionnement de la bibliothèque
    - 4.5.1 Avis de motion
    - 4.5.2 Dépôt de projet
5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL
  - 5.1 Demandes transmises au Conseil
    - 5.1.1 Gala Agristars 2023 : commandite
    - 5.1.2 Demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois : appui
    - 5.1.3 Souper bénéfique : demande de location de salle gratuite
    - 5.1.4 Alternative Aliment-Terre : offre de partenariat
  - 5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES
  - 6.1 Usine : achat d'alun
7. CENTRE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Système d'alarme : réparation

**16 JANVIER 2023**

8. **VOIRIE**
  - 8.1 Nettoyage du fossé du 4e Rang : ajout au contrat
  - 8.2 Voirie 2023 : mandat de surveillance des travaux
  - 8.3 Subvention du programme d'aide à la voirie locale
  - 8.4 Rapiécage mécanisé 2023 : appel d'offres
  - 8.5 Rechargement des accotements 2023 : appel d'offres
  - 8.6 Montée du Grand-Bois : ajustement du prix du carburant
  - 8.7 Achat scie à chaîne et équipements : soumission
9. **SÉCURITÉ CIVILE**
  - 9.1 Formation en sécurité civile
10. **LOISIRS**
  - 10.1 Celtix Haut-Richelieu : partenariat 2023
  - 10.2 Jour de la Terre : activité Agro-passion
  - 10.3 Camp d'été 2023
11. **AFFAIRES FINANCIÈRES**
  - 11.1 Comptes du mois
12. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 12.1 Responsable de la voirie : fin de la période de probation
  - 12.2 Proanima : suggestion de mise à l'amende
  - 12.3 Conditions de travail des officiers et employés municipaux 2023
  - 12.4 Rémunération des officiers et employés municipaux
  - 12.5 Association des directeurs municipaux du Québec : adhésion 2023
  - 12.6 Québec municipal : abonnement 2023-2024
  - 12.7 Fédération québécoise des municipalités : adhésion 2023
  - 12.8 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : adhésion
  - 12.9 Centrale d'alarme : changement de fournisseur
  - 12.10 Achat de chaises de bureau : budget
  - 12.11 Transport adapté du Haut-Richelieu - tarifs: demande de rencontre
13. **COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**
14. **SÉCURITÉ**
15. **CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI**
16. **VARIA**

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
  - 10.4 État de la patinoire et heures d'ouverture
  - Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **3. PROCÈS-VERBAL**

**2023-01-0413**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire tenue le 5 décembre 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

16 JANVIER 2023

4. RÈGLEMENTS

4.1 **Règlement 2022-289 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : adoption du 2<sup>e</sup> projet**

2023-01-0414

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire adopter un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique s'est tenue le 16 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du second projet de règlement numéro 2022-289 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'établir, pour certains projets définis, une procédure concernant la formulation d'une demande qui déroge à la réglementation et l'établissement de critères d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** le second projet de règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, avec les modifications proposées par le Comité consultatif d'urbanisme, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du second projet de règlement numéro 2022-289 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **Règlement 2022-185-28 concernant le zonage : adoption du 2<sup>e</sup> projet**

2023-01-0415

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement de zonage numéro 2009-185 présentement en vigueur afin de modifier certaines règles concernant les enseignes;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique s'est tenue le 16 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du second projet de règlement numéro 2022-185-28 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**16 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines règles concernant les enseignes;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

**D'adopter** le second projet de règlement numéro 2022-185-28 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-185, selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du second projet de règlement numéro 2022-185-28 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4.3 Règlement 2023-290 relatif à la démolition**

##### **4.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeuble.

##### **4.3.2 Dépôt de projet**

Le projet de règlement 2023-290 relatif à la démolition d'immeuble est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2023-290 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4.4 Règlement numéro 2022-288 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 : adoption**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire adopter un règlement relatif aux taxes et aux compensations pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taxes et les compensations qui seront imposées pour l'exercice financier 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2022-288 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2022-288 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

**AVIS DE  
MOTION**

**2023-01-0416**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**4.5 Règlement 2023-291 sur les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale**

**4.5.1 Avis de motion**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Barry que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2023-291 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale.

**4.5.2 Dépôt du projet**

Le projet de règlement 2023-291 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2023-291 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

**5.1 Demandes transmises au Conseil**

**5.1.1 Gala Agristars 2023 : commandite**

**2023-01-0417**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie pour le Gala Agristars;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité donne déjà à plusieurs autres organismes qui encouragent les agriculteurs de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5.1.2 Demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois : appui**

**2023-01-0418**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'appui par résolution de la part de la MRC des Maskoutains concernant l'assurabilité des biens anciens à des coûts raisonnables;

**CONSIDÉRANT QUE** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

**CONSIDÉRANT** les efforts entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine québécois;

**16 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveau acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'appuyer** la MRC des Maskoutains dans leur démarche afin de rendre accessible l'assurance à des biens anciens, dans le but de préserver le patrimoine québécois;
- **De transmettre** la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5.1.3 Souper bénéfique : demande de location de salle gratuite**

2023-01-0419

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'exemption de frais pour la location de la grande salle du Centre communautaire pour un souper bénéfique au profit de la sclérose en plaques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité a eu lieu dans le passé et elle avait permis d'amasser plus de 16 000 \$ et que le tout s'est fait dans le respect des règles exigées pour la location de salle;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès de la Société canadienne de la Sclérose en plaques – section Montérégie pour la tenue de l'évènement;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De prêter** la grande salle du Centre communautaire, sans frais, pour la soirée bénéfique du 27 mai 2023 au profit de la Société canadienne de la Sclérose en plaques – section Montérégie, sous condition que le demandeur fournisse toutes les autorisations provenant de ladite Société avant la tenue de l'évènement;
- **De s'informer** sur la possibilité d'aider le demandeur à avoir plus de bacs de compost lors de la tenue de l'évènement pour qu'il puisse se départir des restants alimentaires convenablement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5.1.4 Alternative Aliment-Terre : offre de partenariat**

Ce dossier est remis à l'étude pour une séance ultérieure.

## **5.2 Demande des personnes présentes dans la salle**

16 JANVIER 2023

Il n'y a aucune demande des 3 personnes présentes dans la salle.

**6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

2023-01-0420

**6.1 Usine : achat d'alun**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Kemira Water Solutions Canada inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées auprès de Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant de 9 163,99 \$, taxes en sus, au coût de 367 \$ la tonne métrique, selon la facture numéro 9019221872 datée du 22 décembre 2022, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**7. CENTRE COMMUNAUTAIRE**

2023-01-0421

**7.1 Système d'alarme : réparation**

**CONSIDÉRANT** les nombreux problèmes avec le système d'alarme du Centre communautaire depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite changer de fournisseur pour la gestion du système d'alarme;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du technicien Alexandre Savoie de chez les Entreprises d'Électricité RBM Inc. pour la configuration de la nouvelle application de gestion et l'entretien de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises d'Électricité RBM Inc. ne possède pas de centrale d'alarme pour supporter l'application de gestion et que le Groupe Sécurité Alarma offre le service d'hébergement de ladite centrale d'alarme;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** le technicien Alexandre Savoie des Entreprises d'Électricité RBM Inc. pour la pose et l'entretien de la nouvelle application de gestion du système d'alarme aux termes suivants : 99 \$ de l'heure pour la première heure de service, de 95 \$ de l'heure pour les heures suivantes et d'environ 20 \$ de frais annuel pour l'application mobile;
- **De mandater** le Groupe Sécurité Alarma pour héberger l'application de gestion sur sa centrale d'alarme selon l'offre de service datant du 7 décembre 2022;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. VOIRIE

8.1 **Nettoyage de fossés 4<sup>e</sup> Rang Nord : ajout au contrat**

2023-01-0422

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour le nettoyage d'une section du fossé situé sur le rang Kempt et le nettoyage d'une section du fossé situé sur le 4<sup>e</sup> Rang Nord à l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc. (réf. résolution numéro 2022-03-0075);

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé du 4<sup>e</sup> Rang Nord était obstrué et que l'entrepreneur a dû effectuer des travaux supplémentaires pour régler la situation;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** au paiement de l'ajout au contrat pour les travaux supplémentaires de nettoyage de fossés sur le 4<sup>e</sup> Rang Nord à l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc. pour un montant de 4 306,89 \$, toutes taxes incluses, ledit ajout daté du 12 décembre 2022 faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 **Voirie 2023 : mandat de surveillance des travaux**

2023-01-0423

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent mandater une personne-ressource en génie civil, afin de surveiller les travaux de voirie qui s'effectueront en 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau, en tant que personne-ressource en génie civil, afin de surveiller les travaux de voirie, et ce, pour l'année 2023, dans le respect du règlement municipal numéro 2007-169 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, plus particulièrement l'article 3.1;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.3 **Subvention du programme d'aide à la voirie locale**

2023-01-0424

**CONSIDÉRANT QU'**en 2023, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire devra effectuer différents travaux nécessaires au maintien de ses infrastructures de voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent qu'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale soit transmise à la députée provinciale à cet effet;



16 JANVIER 2023

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De demander** à madame Audrey Bogemans, députée provinciale, une subvention au montant de 30 000 \$ pour la réalisation des travaux de voirie sur son réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0425**      **8.4 Rapiéçage mécanisé 2023 : appel d'offres**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions pour réaliser les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2023-01 avec modifications sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2023;
- **De nommer** monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0426**      **8.5 Rechargement des accotements 2023 : appel d'offres**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions pour réaliser les travaux de rechargement des accotements pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2023-02 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rechargement des accotements 2023;
- **De nommer** monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8.6 Montée du Grand-Bois : ajustement du prix du carburant**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**2023-01-0427**      **8.7 Achat scie à chaîne et équipements : soumission**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent procéder à l'achat d'une scie à chaîne et d'équipements de protection pour en faire l'utilisation au service de la voirie;

**16 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Blanchard Mini-Moteur inc. pour lesdits équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu;

- **De procéder** à l'achat d'une scie à chaîne, d'un casque et de jambières de protection auprès de l'entreprise Blanchard Mini-Moteur inc. pour un montant de 931,11 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 12 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **9. SÉCURITÉ CIVILE**

### **9.1 Formation en sécurité civile**

2023-01-0428

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de formation en sécurité civile de la part de madame Roxanne Arnaud, technicienne en sécurité incendie et en sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation prévoit informer les employés et les élus du nouveau plan de sécurité civile de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** madame Roxanne Arnaud, technicienne en sécurité incendie et en sécurité civile, pour former les employés et les élus de la Municipalité quant au rôle de chacun dans le nouveau plan de sécurité civile, pour un montant de 550 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 12 janvier 2023. Ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De réserver** la date du 20 février à 19 h 00 pour ladite formation;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **10. LOISIRS**

### **10.1 Celtix Haut-Richelieu : partenariat 2023**

2023-01-0429

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de l'Entente de partenariat proposée par l'organisme à but non lucratif, Soccer Haut-Richelieu, datée du 9 janvier 2023, pour offrir une ligue juvénile de soccer aux résidents de Mont-Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal se disent en accord avec cette Entente de partenariat, avec l'ajout de certaines précisions, et s'engagent à ce que la Municipalité remplisse ses obligations en tant que partie à l'Entente;

16 JANVIER 2023

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, l'entente de partenariat avec Celtix Haut-Richelieu, avec les ajouts suivants :
  - Le terrain de soccer ne pourra être loué à Celtix Haut-Richelieu les mercredis, car il sera réservé à la ligue de soccer amicale;
  - L'Entente sera valide pour la saison de soccer 2023 seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10.2 Jour de la Terre : activité Agro-passion**

**2023-01-0430**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent organiser une activité spéciale pour les enfants lors du Jour de la Terre qui se tiendra le 22 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Agro-passion par le biais de trousse d'activité pour enfant comprenant :

- Une rondelle de bois à décorer à l'image d'une planète avec un aimant pour le réfrigérateur;
- Une carte ensemencée de graine de fleurs sauvages à planter pour les pollinisateurs;
- Une pochette en tissu réutilisable;
- Une fiche explicative et même un lien vers une vidéo explicative de l'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de 100 trousse d'activités pour enfant pour souligner le Jour de la Terre, auprès de l'entreprise Agro-passion, pour un montant de 473,70 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 9 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10.3 Camp été 2023**

**2023-01-0431**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2019, les membres du Conseil municipal ont résolu de mandater l'entreprise Camp Youhou! (maintenant Groupe Domisa) pour la prise en charge du camp de jour de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour les étés 2021, 2022 et 2023 (réf. résolution numéro 2020-11-9477);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu des recommandations de la part de l'entreprise Groupe Domisa (auparavant Camp Youhou!), du Comité des loisirs ainsi que de la coordonnatrice des loisirs concernant la tenue du camp de jour d'été 2023 et ont étudié les différentes suggestions;

16 JANVIER 2023

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D’assumer** les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au camping Domaine du Rêve pour tous les enfants;
- **D’autoriser** l’utilisation de la sortie d’eau extérieure au Centre communautaire pour que les organisateurs du camp de jour d’été puissent préparer des jeux d’eau dans le parc;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Ce point est ajouté à l’ordre du jour

#### **10.4 État de la patinoire et heures d’ouverture**

2023-01-0432

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent offrir des heures d’ouverture prolongées pour la patinoire extérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent pouvoir communiquer une meilleure information quant à l’état de praticabilité de la patinoire extérieure;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu;

- **De prolonger** les heures d’ouverture de la patinoire jusqu’à 22 h à tous les jours et jusqu’à 23 h le vendredi soir;
- **D’informer** les citoyens que la salle des patins ferma ses portes 30 minutes après l’heure de fermeture de la patinoire;
- **D’informer** les citoyens, par le biais de la page Facebook et du site Internet, de la praticabilité de la patinoire à tous les jours, selon les recommandations de monsieur Marc Drouin, préposé à l’entretien des terrains municipaux.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

### **11. AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **11.1 Comptes du mois**

2023-01-0433

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 16 janvier 2023 et de la liste finale des comptes pour l’émission des chèques datée du 16 janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D’approuver** la liste des déboursés au montant de 420 005,57 \$ et d’autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l’émission des chèques au montant de 502 604,02 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

### **12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16 JANVIER 2023

**2023-01-0434**      **12.1      Responsable de la voirie : fin de la période de probation**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de monsieur Rémi Drapeau au poste de responsable de la voirie est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent procéder à l'embauche officielle de monsieur Rémi Drapeau;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De ne pas prolonger** la période de probation de monsieur Rémi Drapeau et de procéder à son embauche officielle au poste de responsable de la voirie aux conditions inscrites au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 16 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0435**      **12.2      Proanima : suggestion de mise à l'amende 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a nommé Proanima comme autorité compétente pour la gestion animalière sur son territoire (réf. résolution 2022-04-0121);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la suggestion de mise à l'amende de la part de Proanima;

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen, dont le chien est déclaré potentiellement dangereux, refuse de se conformer au règlement 2022-286 sur la garde des animaux de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Proanima reconnaît ne pas avoir les compétences pour l'attribution d'amende et que, par le fait même, la Municipalité en est responsable;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'envoyer** une lettre de mise à l'amende au propriétaire fautif pour un montant de 1 000 \$ à acquitter dans les 30 jours sous peine d'une autre amende;
- **D'exiger** que le propriétaire du chien se conforme aux exigences de Proanima dans les 30 jours suivant la réception de la mise à l'amende, soit de fournir :
  - o une preuve de stérilisation;
  - o une preuve de micropuce;
  - o une preuve de vaccination contre la rage;
  - o une preuve d'un cours en renforcement positif avec un éducateur canin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0436**      **12.3      Conditions de travail des officiers et employés municipaux 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent mettre à jour le document intitulé « *Conditions de travail des officiers municipaux 2022* »;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

**16 JANVIER 2023**

- **D'adopter** le nouveau document intitulé « *Conditions de travail des employés et officiers municipaux 2023* », rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en remplacement du document intitulé « *Conditions de travail des officiers municipaux 2022* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **12.4 Rémunération des officiers et employés municipaux**

**2023-01-0437**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'ajustement des salaires pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'ajustement des salaires aux officiers et employés municipaux visés, le tout selon les données inscrites au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 16 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **12.5 Association des directeurs municipaux du Québec : adhésion 2023**

**2023-01-0438**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent renouveler l'adhésion de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement ainsi que le paiement de l'adhésion de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à l'ADMQ pour l'année 2023, au coût de 983,13 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **12.6 Québec municipal : abonnement 2023-2024**

**2023-01-0439**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de renouvellement de l'abonnement à Québec municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette plateforme offre l'affichage d'offre d'emploi, des formations et des conseils sur le monde municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De renouveler** l'abonnement de la Municipalité à Québec municipal pour un montant de 632,36 \$, toutes taxes incluses, selon l'avis de cotisation datée du 6 décembre 2022, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0440**      **12.7      Fédération québécoise des municipalités : adhésion 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à la FQM pour l'année 2023 selon la facture datée du 10 novembre 2022 au montant de 4 948,70 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0441**      **12.8      Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : adhésion 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent renouveler l'adhésion de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (ci-après « COMBEQ ») pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement ainsi que le paiement de l'adhésion de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, à la COMBEQ pour l'année 2023, au coût de 380 \$, taxes en sus;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-01-0442**      **12.9      Centrale d'alarme : changement de fournisseur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite changer de fournisseur en ce qui concerne la gestion des alarmes reliées aux différents bâtiments municipaux (Centre communautaire, bureau municipal et usine de traitement des eaux usées);

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Sécurité Alarma pour la fourniture d'une centrale d'alarme;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** le Groupe Sécurité Alarma pour la fourniture de la centrale du système d'alarme pour un montant de 521,30 \$ par bâtiment, toutes taxes incluses, pour la première année de fonctionnement, selon la soumission datée du 7 décembre 2022, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** mesdames Suzanne Boulais, mairesse, et Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire un nouveau contrat de service avec l'entreprise Groupe Sécurité Alarma.

**16 JANVIER 2023**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ce point est ajouté en cours de séance.

**12.9.1 Sécurité L et L inc.**

**2023-01-0443**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent changer de fournisseur de système d'alarme dû à des problèmes répétés avec les cartes magnétiques et les codes d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ne sont pas satisfaits du service offert actuellement par l'entreprise Sécurité L et L inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mettre** fin au contrat de service de l'entreprise L et L inc. pour la gestion du système d'alarme de la Municipalité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12.10 Achat de chaises de bureau : budget**

**2023-01-0444**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent faire l'achat de nouvelles chaises de bureau pour les employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, pour l'achat de nouvelles chaises de bureau pour les employés municipaux;
- **D'octroyer** un budget de 1 500 \$, taxes en sus, pour l'achat des dites chaises;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12.11 Transport adapté du Haut-Richelieu – tarifs : demande de rencontre**

**2023-01-0445**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est l'organisme mandataire pour le transport adapté pour les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a transmis aux municipalités de la MRC du Haut-Richelieu les prévisions budgétaires adoptées pour le transport adapté pour l'année 2023 le 23 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires de 2023 représentent une augmentation de 108,85 % pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soit plus que le double du montant payé en 2022;



**16 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme mandataire n'a jamais consulté les municipalités du Haut-Richelieu dans l'élaboration du budget afin de leur expliquer les motifs de la hausse ainsi que les pistes de solutions;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse projetée est nettement supérieure aux taux d'inflation actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse du coût ne représente pas une hausse des services offerts aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
  - Déploire les augmentations reliées au transport adapté pour l'année 2023;
  - Demande que les dirigeants de la division transports rencontrent le conseil des maires de la MRC du Haut-Richelieu afin d'obtenir davantage d'informations concernant les motifs d'une telle hausse de la contribution municipale;
  - Demande que l'approbation des prévisions budgétaires pour 2023 n'ait lieu qu'une fois que davantage d'informations auront été transmises aux maires de la MRC du Haut-Richelieu;
  - Demande que les municipalités soient consultées en amont dans le processus d'adoption budgétaire si d'autres hausses aussi significatives devaient survenir dans le futur;
- **De transmettre** la présente résolution à la division transport de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi qu'à toutes les municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Madame la conseillère Julie Robert mentionne aux membres du Conseil que le Comité des communications a eu une rencontre par visioconférence avec l'entreprise ViGlob le 21 décembre 2022. Cette rencontre avait pour but de réexpliquer nos exigences et nos attentes envers le graphisme du site Internet. Suite à cette rencontre, une nouvelle maquette a été présentée le 11 janvier 2023 par la firme et le projet avance bien.

Madame la conseillère Julie Robert souhaite savoir quand sera mise en fonction la caméra vidéo de la salle du Conseil pour permettre aux citoyens de voir les enregistrements. Comme le site Internet actuel ne supporte pas les fichiers vidéo à gros volume, il est impossible pour le moment de les rendre disponibles.

---

### **14. SÉCURITÉ**

Madame la conseillère Julie Robert demande si un suivi a été fait concernant la plainte d'une citoyenne concernant la sécurité des enfants qui glissent sur un banc de neige au milieu du rond-point sur la rue Alexander-Ross. Après vérification, il s'agit d'une butte créée par les citoyens du secteur et les déneigeurs privés qui envoient la neige au centre du rond-point. Une lettre sera envoyée aux résidents du secteur et de la rue du Clos-de-la-Montagne pour les aviser de ne pas souffler leur neige à cet endroit sous peine de sanction, prévue au règlement municipal.

---

### **15. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI**

**16 JANVIER 2023**

Aucun point n'est discuté pour cette section.

**16. VARIA**

Madame la conseillère Julie Robert mentionne qu'un citoyen a dû ramasser des décorations des couronnes de Noël par terre. Cela amène madame Robert à se questionner à savoir si les couronnes sont trop défraîchies et doivent être remplacées ou si la Municipalité souhaite les conserver encore. Madame Robert demande aussi si la Municipalité peut envisager d'acheter des décorations lumineuses pour décorer les rues, mais comme il n'y a pas de prise de courant après les poteaux et que les décorations à énergie solaire ne sont pas nécessairement très efficaces, madame la mairesse Suzanne Boulais suggère de rester à l'affût de ce qui se fait sur le marché pour éventuellement changer les couronnes de Noël pour une autre décoration.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande quand se tiendra la prochaine réunion de la Régie d'incendie.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, monsieur Patrick Barry propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-0446

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-01-0420	2023-01-0429	2023-01-0439	2023-01-0443
2023-01-421	2023-01-0432	2023-01-0440	
2023-01-0426	2023-01-0437	2023-01-0441	
2023-01-0427	2023-01-0438	2023-01-0442	

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

**ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

**16 JANVIER 2023**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Suzanne Boulais, mairesse